



Non paiement de l'emprunt commun

Par **jtztz**, le **22/07/2013** à **12:22**

bonjour , ma compagne a quittée le domicile conjugal avec les enfants il y a trois mois , elle refuse de payer la moitié de l'emprunt pour la maison que nous avons achetée tous les deux ! que puis je faire pour etre sur de récupérer se que je paie a sa place si on vend la maison ? merci

Par **cocotte1003**, le **22/07/2013** à **13:31**

Bonjour, gardée bien les preuves de vos paiement pour y faire valoir devant le notaire. Attention vous habitez un bien commun, elle est en droit de vous demander une indemnité d'occupation même si c'est elle qui a quitté le domicile, cordialement

Par **jtztz**, le **22/07/2013** à **14:04**

ha ok , je peux lui envoyer un recommander pour lui notifier de payer ? et est ce que sa me servira de preuve ou est ce que mes relevés bancaire suffise ? merci